



ASIPE

Comité de direction

Préavis n° 3/2022

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIPE

Objet : - Comptes 2021 et rapport de gestion

Au Conseil intercommunal de l'ASIPE
de et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Nous vous prions de trouver en pièce jointe à ce préavis un exemplaire des comptes de fonctionnement 2021, ainsi que le rapport de gestion pour l'année écoulée.

L'année 2021 a été impactée par la crise sanitaire du Covid-19, tant au niveau des charges, que des revenus.

Les prescriptions fédérales et cantonales en matière de normes sanitaires ont eu pour conséquence qu'aucun camp n'a pu avoir lieu durant l'année écoulée et des courses d'école extrêmement limitées. Tout ceci se répercute dans les présents comptes de fonctionnement.

La fiduciaire a procédé aux contrôles des comptes 2021 du 1^{er} au 4 mars 2022, dans les locaux de l'ASIPE.

Pour rappel, le budget 2021 a été réalisé fin juin 2020 et validé par le Comité de direction en juillet de la même année. Certains postes comme par exemple l'exploitation du nouveau bâtiment des Rammes et de certaines structures UAPE ont été réalisés sur la base d'hypothèses et de projections.

Afin de simplifier la lecture des comptes, nous vous proposons quelques commentaires ci-dessous en lien avec les comptes 2021.

| N° du compte | Commentaires |
|--------------|---|
| 101.3011.00 | Le poste a légèrement été dépassé en raison de la nouvelle législature communale. Ceci a nécessité plusieurs séances, dont une journée au vert pour le CoDir pour préparer le programme de législature. |
| 110.3011.00 | Plusieurs personnes de l'administration générale ont été absentes durant l'année pour raison de congé maternité ou d'accident. Des remplacements ont dû avoir lieu, la part remboursée par l'assurance APG se situe au poste 110.4361.00. |
| 110.3101.00 | Le dépassement est la conséquence de l'impression de l'ASIPE' Info qui a été décidée en début d'année. |
| 110.3111.00 | Un nouveau bureau électrique a été acquis afin d'équiper tout le personnel de l'administration d'une place de travail. Le coût est de 3'040 CHF. Un lecteur de code QR a été acquis en raison de l'arrivée des nouvelles factures pour un montant de 236 CHF. |
| 110.3181.00 | Le dépassement est dû à l'envoi de l'ASIPE'Info aux parents, ainsi qu'à l'augmentation des courriers envoyés depuis l'administration, notamment les contrats des UAPE. |
| 110.3182.01 | La convention informatique avec la commune de Payerne est de 8'820 CHF par an. Durant l'année 2021 une maintenance a été faite sur le logiciel comptable pour un |

| | |
|-------------|--|
| 351.4271.00 | Durant une bonne partie de l'année, aucune société locale n'a pu venir s'entraîner dans les salles de gym. Dès lors, il n'y a pas eu de facturation aux communes ou aux sociétés directement. |
| 352.3123.00 | Durant plusieurs semaines le Payerne-natation a laissé un chauffage électrique en fonction, ceci a engendré une consommation importante. Depuis, le concierge se rend régulièrement afin de vérifier que l'installation n'est pas en fonction. |
| 352.3222.00 | Achat bâtiment : intérêt de 1.55% - échéance 2024 Transformation bâtiment : intérêt de 1.4% - échéance 2024 (consolidation en décembre 2014). |
| 353.3222.00 | Il s'agit des intérêts semestriels pour l'achat du bâtiment à : 1.55 %, échéance au 4 décembre 2024. Les intérêts sont liés aux trois emprunts avec des échéances au plus tard au 30 mai 2025. |
| 354 | Ce bâtiment n'est pas utilisé durant l'année scolaire 2021-2022 et le sera en principe pour la prochaine année scolaire. Ceci a eu pour conséquence des charges en moins depuis août 2021. |
| 355.3123.00 | Le contrat avec le Groupe E pour la réinjection d'une partie de la production dans le réseau électrique n'est pas encore signé. Des analyses par l'ingénieur électricien sont encore en cours au moment de rédiger le présent préavis. Des revenus seront encaissés en 2022. |
| 355.3141.01 | Le budget a été estimé sur la base du mandat de DLT, sans les salles de gym et les locaux administratifs. Le contrat a été signé avec la commune de Payerne courant 2021 et le coût trimestriel de la conciergerie est de 53'000 CHF. |
| 355.3222.00 | Les intérêts concernent le crédit d'étude, ainsi que ceux du crédit de construction du 4 ^{ème} trimestre ont été comptabilisés dans les comptes de charge sur la demande de la fiduciaire car le bâtiment est exploité dès août 2021. |
| 355.3312.00 | Ce montant concerne l'amortissement du crédit d'étude, le crédit de construction commencera à être amorti dès 2022, selon le préavis. |
| 356 | Ce bâtiment modulaire a été commandé par la commune de Corcelles-près-Payerne dans le cadre de leur travail d'extension de leur collège. Le CoDir de l'ASIPE a décidé en février 2021 de le garder durant la législature, le temps que la deuxième phase du plan de développement se réalise. C'est pour cette raison qu'il ne figure pas sur le budget. |
| 500.3011.00 | La directrice des UAPE a passé à 60% en cours d'année en raison de la charge de travail croissante et des projets d'ouverture des UAPE en août 2021. Initialement l'augmentation était prévue pour le 1 ^{er} septembre. Son salaire est réparti sur les différentes UAPE. |
| 500.3011.01 | Dans le cadre du budget 2021, il a été prévu de diminuer le nombre de places de 48 à 36, en raison de l'ouverture de l'UAPE Croc' Odile aux Rammes. La demande étant restée forte, le nombre de place a été maintenu à 48. |
| 500.3131.00 | Le dépassement est la conséquence du maintien de 48 places d'accueil au lieu des 36 budgétées. |
| 500.4512.01 | Il s'agit de l'aide au démarrage suite au décompte final 2020. |
| 500.4512.04 | La FAJE (Fondation d'accueil de jours des enfants) subventionne la formation, il s'agit du montant annuel suite au décompte 2020. |
| 501.4512.01 | Par prudence l'aide au démarrage n'a pas été budgétée. L'OFAS a accordé une aide qui sera répartie sur l'année 2021 et 2022. Ceci fera diminuer les contributions des communes associées. |

| | |
|-------------|---|
| 502.3011.01 | Si l'UAPE a une capacité d'accueil de 24 enfants, actuellement il y a à peine 12 enfants sur certains modules. D'autres modules ont été supprimés faute de demande. |
| 502.3182.00 | Un routeur a été installé par la commune de Payerne pour un montant 441 CHF ce qui permet d'avoir une ligne Internet pour les accès au serveur de l'ASIPE. |
| 503 | La cantine de Corcelles-près-Payerne a fonctionné durant le premier semestre 2021 et a été fermée suite à l'ouverture de l'UAPE Croc' Banquise en août dernier. |
| 504 | L'UAPE a été ouverte en août 2021 avec une capacité de 36 places à 72 places à midi. Pour cette année scolaire, le module de midi est de 48 places. |
| 504.3011.00 | La directrice générale des UAPE n'est plus en charge de la conduite opérationnelle, sachant qu'il y a une responsable de structure, qui a aussi un rôle d'éducatrice. Son salaire est comptabilisé dans le poste 504.3011.01. |
| 505.3011.00 | En raison d'un nombre décroissant d'élèves une collaboratrice surveille les devoirs à la place de deux contrairement aux dernières années. |
| 505.3189.00 | Il s'agit des frais d'impression du livret pour les devoirs surveillés selon le projet avec l'EPPC. |
| 507.4361.00 | Il s'agit d'un remboursement de l'assurance accident. |
| 510.3653.00 | En raison de l'absence des camps scolaires, des spectacles ont été offerts aux élèves sur les mêmes principes que l'année 2020, ceci toujours pour des raisons sanitaires. |
| 515.3662.00 | Des courses d'école extraordinaires ont été mises en place en substitution des courses d'école traditionnelles qui figurent au poste 515.3662.01. |
| 515.4690.00 | Suite à la mise à zéro de la convention des tâches déléguées, le solde du compte bancaire de l'établissement a été restitué à l'ASIPE en mars 2021. Au moment de rédiger ce préavis, le dossier n'est pas encore terminé et un autre remboursement est attendu avec un délai à fin mars 2022. |
| 517.4652.00 | Il s'agit d'un montant encaissé pour la commande d'un duplicata d'abonnement de transports public. |
| 520.3653.00 | Un spectacle à l'Abbatiale de Payerne a été organisé en juin 2021. Auparavant rien n'a pu être organisé pour raison sanitaire. |
| 525.3020.00 | Durant plusieurs mois, les sports facultatifs n'ont pas eu lieu en raison de la situation sanitaire. |
| 525.3101.00 | Avec la reprise des tâches conventionnées, les impressions des fascicules des Sports facultatifs sont entièrement réalisées par l'ASIPE. Deux éditions ont été réalisées en 2021 pour les deux semestres de l'année scolaire 2021-2022. |
| 525.3662.00 | Aucun camp de ski n'a eu lieu en 2021, il s'agit ici de montants concernant des sorties neiges, des activités spéciales en remplacement des camps, et les activités « Terre et eau ». |
| 525.3662.01 | En remplacement des camps, des courses d'école supplémentaires ont été octroyées par le CoDir. |
| 525.4690.00 | Il s'agit là aussi du solde du compte en lien avec les tâches déléguées pour le secondaire. Le dossier n'est pas encore terminé car l'ASIPE n'a pas reçu les comptes clôturés. |
| 527.3188.03 | La nouvelle réorganisation scolaire a eu pour conséquence que des abonnements pour des élèves de Corcelles venant à Payerne (DLT) ont été acquis pour le transport avec le train. |
| 530 | Le nouvel établissement est rentré en fonction en août 2021. La situation sanitaire n'a pas permis certaines activités. |

| | |
|-------------|---|
| 535 | Idem. |
| 537 | Le budget a été largement sous-estimé. En effet, au moment d'établir ce dernier, la nouvelle organisation scolaire n'est pas connue et l'appel d'offre en marché publique s'est terminé en mars 2021. Avec la nouvelle entreprise mandatée, la facturation est mensuelle, de plus elle a établi pour l'ASIPE une clé de répartition des charges de transports par établissement, permettant ainsi une ventilation dans les comptes au plus juste. |
| 560.3132.02 | Ce poste a été créé en cours d'année 2021. |
| 560.3654.00 | L'augmentation des coûts est engendrée par une augmentation des cas d'enfants en souffrance nécessitant l'engagement du médecin, ainsi que par sa participation aux vaccinations selon le programme cantonal. |
| 560.3654.01 | Une partie des contrôles dentaires de l'année scolaire 2021-2022 auront lieu au printemps 2022 notamment pour les élèves du secondaire. |

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Vu le préavis n° 3/ 2022 du Comité de direction de l'ASIPE
Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

Article 1 d'approuver les comptes 2021 tels que présentés et d'en donner décharge au Comité de direction,

Article 2 de donner décharge au Comité de direction sur sa gestion durant l'année écoulée.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

Ainsi adopté en séance du Comité de direction de l'ASIPE le 28 février 2022.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :



Nicolas Schmid



Le Directeur :



Pierre-Alain Lunardi